Lausanne

Travaux

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Pierre Oberson
déposée le 5 janvier 2016

« Modification de la circulation Un plâtre sur une jambe de bois »

Rappel de l'interpellation

« Dès le 25 novembre 2015 la commune de Lausanne a modifié la circulation sur le chemin de Rovéréaz. Dès cette date il n'est plus possible de descendre en direction du Pont de Chailly depuis le giratoire de la route d'Oron.

Pour environs 100 mètres les collaborateurs de la Fondation Eben-Hézer ainsi que ceux de l'EMS la Rozavère sont contraint, pour atteindre leurs lieux de travail de passer par la rue du Temple ou par le giratoire de Chailly.

Cette décision incompréhensible surprend les usagers, l'impact environnemental et sonore a-t-il été vraiment étudié ou seul l'aspect quelques riverains lésés a prévalu pour cette modification. »

Préambule

Le 13 octobre 2015, la Feuille des avis officiels annonçait l'intention de la ville de Lausanne d'imposer une circulation à sens unique pour la partie du chemin de Rovéréaz situé entre la route d'Oron et le chemin des Mayoresses. Il en résultera que les véhicules se trouvant sur la route d'Oron ou descendant de l'avenue des Boveresses ne pourront plus emprunter le chemin de Rovéréaz. Les alternatives seront soit de continuer sur la route d'Oron en direction de la Sallaz pour l'accessibilité au centre-ville, soit de passer par le chemin de la Fauvette situé à moins de 200 mètres du chemin de Rovéréaz pour une partie de l'accessibilité au quartier.

Suite à une opposition déposée durant la période d'enquête, et dans l'attente de l'issue de la procédure de traitement en cours, la mesure de circulation en question n'a pas encore été mise en place, contrairement à la première affirmation de l'interpellateur et qui est la source de son intervention.

L'interpellation de M. Pierre Oberson reprend les mêmes thèmes que la précédente interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni, déposée le 27 octobre 2015 « Rovéréaz bouclé, c'est Fauvette qui va trinquer ? » pour laquelle la Municipalité à déjà donné une réponse circonstanciée et s'y inspire largement pour le présent dossier.

Le chemin de Rovéréaz est parcouru par un trafic de transit indésirable. Pourvu d'un trottoir étroit sur un seul côté et bordant notamment plusieurs institutions médico-sociales ainsi qu'une école privée, ce chemin est classifié dans le réseau d'accès local dans la hiérarchie du Plan directeur communal (PDCom). La Ville a déjà pris ces dernières années plusieurs mesures pour le pacifier, comme la limitation de vitesse à 40 km/h et la mise en place d'aménagements modérateurs, mais la situation n'est pas encore satisfaisante.

Il est bon de rappeler que lors des discussions au Conseil communal des préavis N^{os} 2005/83[1] et 2008/24[2], ce dernier a pris note que des mesures de trafic seraient mises en place sur le réseau routier aux abords du

[1] BCC 2005-2006 – Tome II, pp. 1172 et ss.
[2] BCC 2008-2009 – Tome I, pp. 19 et ss.

quartier de la Sallaz afin de suivre l'éventuel report de trafic, en particulier entre la route d'Oron et l'avenue de Chailly. Si le trafic a été relativement stable depuis la mise en service de la route de contournement de la Sallaz en 2012, on constate une augmentation sensible du trafic de transit sur Rovéréaz depuis plus d'une année.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Les services concernés peuvent-ils motiver cette modification ?

Faisant suite à l'augmentation sensible du trafic, essentiellement depuis 2014, différentes réflexions ont amené, entre mars et mai 2015, à une étude réalisée par le Service des routes et de la mobilité en collaboration avec un bureau d'ingénieurs en transport. Préalablement, une enquête auprès des automobilistes empruntant ce chemin a également été organisée aux heures de pointe afin d'alimenter les réflexions.

Sur la base de cette enquête et afin de limiter, voire de diminuer les charges de trafic sur le chemin de Rovéréaz, les objectifs de cette étude ont été de :

- maintenir une bonne desserte du quartier ;
- garantir la desserte des transports publics ;
- maintenir la continuité du réseau cyclable ;
- minimiser les risques de reports de trafic sur le réseau de desserte.

Le résultat de l'enquête a permis de faire ressortir notamment qu'environ 50% du trafic mesuré lors des heures d'enquête était du transit par rapport au quartier. Deux familles de variantes de modération de ce trafic ont été envisagées :

- mise en place d'un sens unique montant sur le haut du chemin de Rovéréaz (variante techniquement réalisable à court terme) - *voir plan ci-après ;*
- suppression du giratoire Oron-Boveresses par la réalisation d'un carrefour à feu limitant le trafic d'accès sur Rovéréaz (variante plus coûteuse nécessitant une planification des ressources à moyen terme).

Question 2 : Y-a-t'il eu pression des riverains ?

Un certain nombre de plaintes de riverains sont parvenues en particulier ces deux dernières années auprès du directeur des Travaux en particulier. Suite à différentes mesures de surveillance de l'évolution du trafic dans ce secteur, confirmant une augmentation significative du trafic sur le chemin de Rovéréaz et corroborant les inquiétudes des riverains, le Service des routes et de la mobilité a procédé à l'étude précitée et consulté certains riverains.

A l'issue de ce travail, une rencontre organisée par la Direction des travaux a eu lieu le 13 juillet 2015 et a réuni les principaux acteurs du quartier, à savoir des représentants :

- de l'Ecole Nouvelle ;
- du Foyer ;
- d'Eben-Hézer ;
- des Sociétés de développement et de commerçants ;
- des riverains auteurs de courriers.

A l'unanimité, les membres présents ont opté pour la variante « Sens unique montant » sur le haut du chemin de Rovéréaz, et ce à titre d'essai. L'essai va permettre de mesurer et d'analyser l'impact réel d'une telle variante, tant sur les objectifs de diminution du trafic sur Rovéréaz que sur les reports sur le réseau de desserte local (Fauvette, Esplanade, Champ-Rond, etc.). Différentes mesures de trafic ont d'ores et déjà été réalisées sur le périmètre concerné et seront également renouvelées pendant l'essai.

La Municipalité a validé la proposition de tester, pendant 10 mois, la variante de sens unique. Cette mesure a été mise à l'enquête publique durant 30 jours à partir du 13 octobre 2015 et une communication a été distribuée aux riverains directs du chemin de Rovéréaz. Une opposition a été déposée par la Fondation La Rozavère et une rencontre a été organisée le 4 décembre 2015 afin de clarifier les objectifs de la Municipalité. Il a été admis que le test serait réduit à environ trois mois pour débuter en mars 2016. Le Corps de police accompagnera la période par une présence et une sensibilisation sur le terrain. Une présentation du bilan sera organisée auprès des riverains à la fin de la période test, en principe à la fin mai 2016.

Question 3 : Pouvez-vous nous expliquer l'intérêt qu'il y a de déplacer un petit flux sur un axe overbooké ?

Sur les quelque 6'600 véhicules journaliers qui empruntent le chemin de Rovéréaz, les enquêtes effectuées à l'heure de pointe estiment à environ 50% le trafic de transit. Pourvu d'un trottoir étroit sur un seul côté et bordé par plusieurs institutions médico-sociales ainsi qu'une école privée, ce trafic de transit indésirable dégrade les conditions de sécurité routière pour les nombreux riverains, dont certains usagers particulièrement vulnérables. Comme expliqué précédemment, l'essai va permettre d'analyser et présenter à la population concernée le bilan réel de la mesure mise en place.

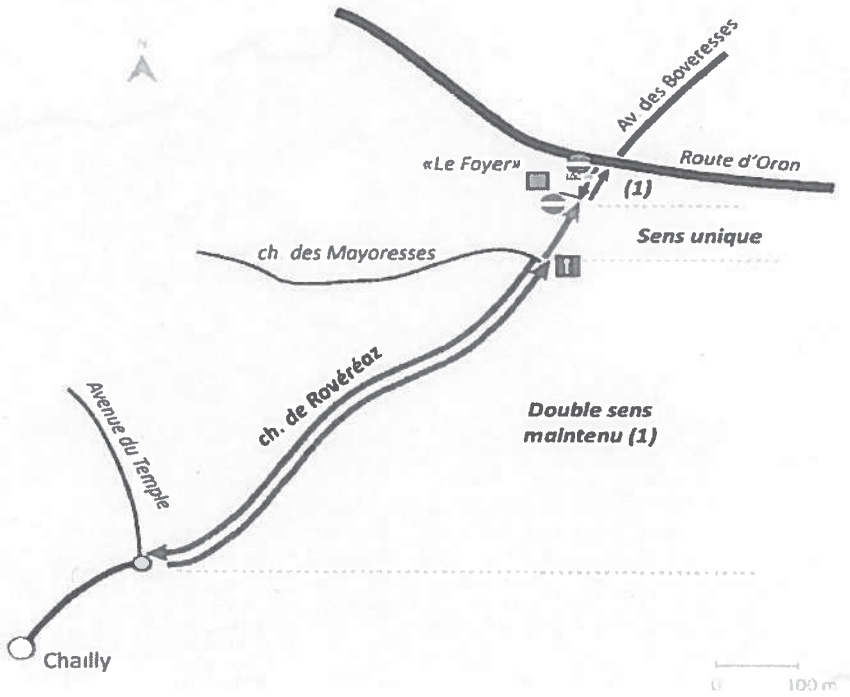

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 21 janvier 2016

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter